

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Zinc Rich Cold Galvanizing Spray (4087-03)
Autres moyens d'identification	Pas disponible
Utilisation recommandée	Recouvrement
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Nombre de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des risques

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
	Gaz sous pression	Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Nocif si avalé.
Provoque des irritations cutanées.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
Se laver soigneusement après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les gaz.
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	<p>EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.</p> <p>EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.</p> <p>Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux.</p>
Stockage	<p>Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>Tenir le récipient bien fermé. Garder sous clef.</p>
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun à notre connaissance
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun à notre connaissance
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	75 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis		68476-86-8	30-60
Toluène		108-88-3	15-40
Acétate de méthyle		79-20-9	10-30
Zinc		7440-66-6	10-30
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	1-5
Oxyde de zinc		1314-13-2	0.1-1

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de respiration coupée, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent être différés.

Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants. Ne pas percer ni incinérer le contenant. Ne pas entreposer à températures dépassant 49°C. Conserver à l'écart de toutes sources d'ignition. Ne pas fumer.
-------------------------------	---

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie: Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer le chargement ou le véhicule si le chargement a été exposé à la chaleur. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Oxydes de zinc.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Éviter de respirer les gaz. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Se reporter aux fiches technique santé-sécurité et/ou aux modes d'emploi joints. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les gaz. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver soigneusement après la manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.
--	--

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

Limites d'exposition**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	LECT	757 mg/m3	
		250 ppm	
	MPT	606 mg/m3	
		200 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Vapeur.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	LECT	10 mg/m3	Respirable.
	MPT	2 mg/m3	Respirable.
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	188 mg/m3	
		50 ppm	

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	200 mg/m3	Non aérosol.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	LECT	10 mg/m3	Respirable.
	MPT	2 mg/m3	Respirable.
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm	

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	LECT	10 mg/m3	Fraction respirable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction respirable.
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm	

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	LECT	10 mg/m3	Fraction respirable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction respirable.
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	LECT	757 mg/m3	
		250 ppm	
	MPT	606 mg/m3 200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	LECT	10 mg/m3	Fumées.
	MPT	5 mg/m3 10 mg/m3	Fumées. Poussière totale.
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	188 mg/m3 50 ppm	

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	PEL	610 mg/m3	
		200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	PEL	5 mg/m3	Fumées.
		5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussière totale.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	200 ppm
	plafond	300 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	LECT	250 ppm	
	MPT	200 ppm	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	LECT	10 mg/m3	Fraction respirable.
	MPT	2 mg/m3	Fraction respirable.
Toluène (CAS 108-88-3)	MPT	20 ppm	

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	LECT	760 mg/m3	
		250 ppm	
	MPT	610 mg/m3 200 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	MPT	100 mg/m3	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	LECT	10 mg/m3	Fumées.
	MPT	5 mg/m3	Poussière.
		5 mg/m3	Fumées.
Toluène (CAS 108-88-3)	plafond	15 mg/m3	Poussière.
	LECT	560 mg/m3 150 ppm	
	MPT	375 mg/m3 100 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Toluène (CAS 108-88-3)	0.3 mg/g	o-crésol, avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*
	0.03 mg/L	Toluène	Urine	*
	0.02 mg/L	Toluène	sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

Toluène (CAS 108-88-3)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Porter un appareillage de respiration autonome sous-pression. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations sur l'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Aérosol
État physique	Gaz.
Forme	Jet
Couleur	Grise / Noir
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement:	Pas disponible.
Densité	1.165 (liquide), 0.8074 (aérosol)
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.

Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	40-60 psi @ 130°F, 40-60 psi @ 70°F
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Les contenants de type aérosol devient instable à températures dépassant 49°C (120.2°F).
Matières incompatibles	Oxydants forts. Nitrates. Fluor. Chlore.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Oxydes de zinc.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Nocif si avalé.
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation. Effets narcotiques.
Peau	Provoque des irritations cutanées.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur. Les symptômes de surexposition peuvent être les suivants : maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif si avalé. Effets narcotiques.

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 5000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 16000 ppm
<i>Orale</i>		
DL50	lapin	3705 mg/kg
		3.7 g/kg
	rat	> 5000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 2.8 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg
Gaz de pétrole liquéfiés adoucis (CAS 68476-86-8)		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	souris	> 5.7 mg/L, 4 heures 2500 mg/m3
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5 g/kg 5000 mg/kg
	souris	7950 mg/kg
Toluène (CAS 108-88-3)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	12196 mg/kg 12125 mg/kg 8390 mg/kg 14.1 ml/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	26700 ppm, 1 heures <= 28800 mg/m ³ , 4 heures 12200 ppm, 2 heures 8000 ppm, 4 heures 12.5 mg/l/4h
	souris	7100 mg/L, 4 heures 5320 ppm, 8 heures 400 ppm, 24 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5580 mg/kg 636 mg/kg
Zinc (CAS 7440-66-6)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	630 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des irritations cutanées.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.
Jours de récupération	Pas disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.
Sensibilisation cutanée	L'exposition prolongée ou répétée peut causer l'assèchement, la délipidation et des dermatites.
Mutagenicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Cancérogénicité	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Plomb (CAS 7439-92-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
CADMIUM ET COMPOSÉS, sous forme de Cd, Fraction inhalable (CAS 7440-43-9)	Probablement cancérogène pour l'homme.
PLOMB ET COMPOSÉS INORGANIQUES, EN TANT QUE PB (CAS 7439-92-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.
TOLUÈNE (CAS 108-88-3)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Effet cancérogène détecté chez les animaux.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Volume 58, Volume 100C 1 Cancérogène pour l'homme.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Volume 68 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Volume 23, Supplement 7 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)	Volume 47 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Toluène (CAS 108-88-3)	Volume 47, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire de cancérogènes substance	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	
Plomb (CAS 7439-92-1)	
États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé	
Plomb (CAS 7439-92-1)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains
États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Carcinogène connu chez l'homme.
ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)	
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Cancer
Toxicité pour la reproduction	Dangereux d'après les critères du SIMDUT. Susceptible de nuire au fœtus.
Tératogénicité	Le toluène (benzène, méthyle-) présente un risque de toxicité pour le fœtus (poids fœtal réduit), des effets sur le comportement (effets sur l'apprentissage et la mémoire) et perte de l'audition (dans les mâles). Ces effets sont observés chez la progéniture de la souris exposée à l'inhalation de toluène à 1200 ou 1800 ppm. Ces effets sont observés en l'absence de toxicité maternelle.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Effets narcotiques.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Pas disponible.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)			
Algues	IC50	Algues	120 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	1026.7 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	295 - 348 mg/L, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/L, 96 heures
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	2246 mg/L, 96 heures
Toluène (CAS 108-88-3)			
Algues	IC50	Algues	433 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	7.645 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	5.46 - 9.83 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Saumon coho, (Oncorhynchus kisutch)	8.11 mg/L, 96 heures
Zinc (CAS 7440-66-6)			
Algues	IC50	Algues	0.191 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie	0.524 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.56 mg/L, 96 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol Pas de données disponibles.

Mobilité générale Pas disponible.

Autres effets adverses On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Consulter les autorités avant la mise au rebut. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, inflammable (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)
Classe de danger	Limited Quantity - US
Dispositions particulières	N82
Exceptions liées au conditionnement	306
Conditionnement autrement qu'en vrac	Aucune
Conditionnement en vrac	Aucune

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger	Limited Quantity - Canada
Dispositions particulières	80, 107

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	Aérosols, inflammables
Classe de danger	Limited Quantity - IATA

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN1950
Appellation réglementaire adéquate	AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger	Limited Quantity - IMDG

DOT; IMDG; TMD



IATA



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.
Zinc (CAS 7440-66-6)	Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	1 TONNES
Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)	1 TONNES
Toluène (CAS 108-88-3)	1 TONNES

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
Zinc (CAS 7440-66-6)	Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Toluène (CAS 108-88-3)	Classe B
------------------------	----------

whmis2015 Exemptions

Sans objet

Réglementations Fédérales

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

des Etats-Unis**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Zinc (CAS 7440-66-6)	Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Cancer
Plomb (CAS 7439-92-1)	Toxicité pour la reproduction
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Poumons
Plomb (CAS 7439-92-1)	Système nerveux central
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Reins
Plomb (CAS 7439-92-1)	Reins
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Toxicité aiguë
Plomb (CAS 7439-92-1)	sang
	Toxicité aiguë

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger	Danger immédiat - Oui Risque différé - Oui Risque d'incendie - Oui Danger lié à la pression - Oui Danger de réactivité - Non
-----------------------------	--

SARA 302 Substance très dangereuse	Non
---	-----

SARA 311/312 Produit chimique dangereux	Non
--	-----

SARA 313 (déclaration au TRI)

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Toluène	108-88-3	15-40
Zinc	7440-66-6	10-30

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Plomb (CAS 7439-92-1)
Toluène (CAS 108-88-3)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Inscrit.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.
Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Zinc (CAS 7440-66-6)	Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)
CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Cuivre (CAS 7440-50-8)
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)
Plomb (CAS 7439-92-1)
Toluène (CAS 108-88-3)
Zinc (CAS 7440-66-6)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.
Zinc (CAS 7440-66-6)	Inscrit.

US - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

CADMIUM (CAS 7440-43-9)	CADMIUM
Cuivre (CAS 7440-50-8)	cuivre
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Zinc
Plomb (CAS 7439-92-1)	Plomb
Toluène (CAS 108-88-3)	TOLUÈNE
Zinc (CAS 7440-66-6)	Zinc

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Inscrit.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.
Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)
CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Cuivre (CAS 7440-50-8)
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)
Plomb (CAS 7439-92-1)
Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)
Toluène (CAS 108-88-3)
Zinc (CAS 7440-66-6)

US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)
Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Danger particulier

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)	Inscrit.
CADMIUM (CAS 7440-43-9)	Inscrit.
Cuivre (CAS 7440-50-8)	Inscrit.
Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)	Inscrit.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	Inscrit.
Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)	Inscrit.
Plomb (CAS 7439-92-1)	Inscrit.
Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)	Inscrit.
Toluène (CAS 108-88-3)	Inscrit.

Zinc (CAS 7440-66-6)

Inscrit.

US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Toluène (CAS 108-88-3)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Plomb (CAS 7439-92-1)

Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)

Toluène (CAS 108-88-3)

Zinc (CAS 7440-66-6)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Plomb (CAS 7439-92-1)

Toluène (CAS 108-88-3)

Zinc (CAS 7440-66-6)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Acétate de méthyle (CAS 79-20-9)

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Dioxyde de silicium (CAS 7631-86-9)

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Plomb (CAS 7439-92-1)

Solvant stoddard (CAS 8052-41-3)

Toluène (CAS 108-88-3)

Zinc (CAS 7440-66-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Oxyde de zinc (CAS 1314-13-2)

Plomb (CAS 7439-92-1)

Toluène (CAS 108-88-3)

Zinc (CAS 7440-66-6)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction.

US - California Proposition 65 - CRT: Répertoire date/cancérogènes substance

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Inscrit : Le 1er octobre 1987

Plomb (CAS 7439-92-1)

Listé : Octobre 1, 1992

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérogène

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Listé : Mai 1, 1997

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

Toluène (CAS 108-88-3)

Listé : Janvier 1, 1991

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine affectant le développement

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/toxine de la reproduction chez la femme

CADMIUM (CAS 7440-43-9)

Listé : Mai 1, 1997

Plomb (CAS 7439-92-1)

Inscrit : Le 27 Février 1987

État des stocks

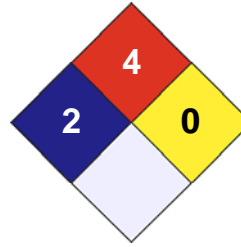
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		4
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

13-Juin-2016

Version n°

01

Date en vigueur

13-Juin-2016

Préparé par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.